



Convention européenne du paysage
Prix du paysage du Conseil de l'Europe
– 3^e Session – 2012-2013 –

Lors de sa 1187^e Réunion du 12 décembre 2013, le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur du projet :

Parc de Grand Pré
Ville de Langueux, France

Le Parc du Grand Pré occupe 12 hectares entre ville et nature. Il montre comme résultat un lieu de convivialité qui redonne une cohérence à un territoire morcelé. Il ouvre des connexions avec les villages et les espaces avoisinants. Ce parc autorise des utilisations récréatives multiples et permet de développer une pédagogie au service de la promotion du développement durable. Le projet se veut l'expression d'une nouvelle qualité urbaine et a changé l'image de « cité dortoir » de Langueux. Il vise à produire des espaces de rencontre propices aux échanges et à la mixité sociale.

Strasbourg, le 12 mai 2014

Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général